



Complémentaire santé et surcomplémentaire

Par seblo

bonjour,

ma fille (mineure) est inscrite sur la mutuelle de sa maman et la mienne.

Le problème, c'est qu'aucune des mutuelles ne veut rembourser des frais d'optique, elles se déclarent chacune surcomplémentaire santé et non complémentaire santé.

Chacune attend que l'autre rembourse.

Les deux mutuelles me disent que c'est la CPAM qui donne l'ordre entre complémentaire et surcomplémentaire. Sauf que la CPAM m'a répondu que non.

Je ne vois pas comment avancer sur ce sujet.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Il faut relire les conditions générales et particulières de chaque mutuelle sur la gestion des ayants droits en cas de mutuelles multiples.

Lors de l'inscription de votre fille à l'une ou à l'autre, la précision de "complémentaire" ou "surcomplémentaire" a-t-elle été inscrite ? Parfois pour payer moins cher on fait de mauvais choix ?

Il doit y avoir des voies de recours, c'est également indiqué sur le contrat.